

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 849

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« communes »,

les mots :

« conseils municipaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec la rédaction retenue à l'alinéa précédent.